



COMPTE ADMINISTRATIF 2024



VILLE DE RIOM

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Table des matières

Introduction	2
1. Section de fonctionnement	1
1.1 Recettes de fonctionnement : 27,08 M€	1
1.1.1. Ressources fiscales et dotations 23,9M€	2
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2,72M€	3
1.1.3 Remboursement Assurance Personnel et Décharges d'activités : 279 000€	5
1.1.4 Autres produits de gestion courante 180 000€	5
1.2 Dépenses de fonctionnement : 23,3M€	6
1.2.1 Charges à caractère général : 6,2M€	6
Le poste fluides, prévu initialement à hauteur de 2,4M€ (eau, électricité, gaz, réseau chaleur bois et carburants), apparait finalement consommé à hauteur de 1,8M€. La part croissante des dépenses d'énergie constatée en 2023 (+ 38 % par rapport à 2022), se stabilise. Le montant des dépenses fluides sur l'exercice 2024 se stabilise.	8
1.2.2 Charges de personnel : 15,16 M€	8
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1,7 M€	10
1.2.4 Charges financières : 272 610€	11
1.2.5 Atténuation de produits : 162 493 €	11
2. Ratios d'épargne et endettement	11
3. Section d'investissement	13
3.1 Recettes réelles d'investissement 5,2 M€	13
3.1.1 Subventions d'investissement 2M€	13
3.1.2 FCTVA : 1,3M€	13
3.1.3 Emprunt : 1,5M€	13
3.1.4. Cessions mobilières et foncières : 63 620€	15
3.1.5. Taxe d'aménagement : 265 854 €	15
3.1.6 Amendes de police : 134 878 €	15
3.1.7 Remboursement par l'EFCAM : 30 417€	15
3.2 Dépenses d'investissement : 8,3 M€	15
3.2.1 Travaux : 5,3M€	15
3.2.2 Acquisitions foncières : 222 536€	16
3.2.3 Equipements : 521 109 €	16
3.2.4 Fonds de concours à RLV : 676 739 €	17
3.2.5 Etudes et prestations intellectuelles : 270 209 €	17
3.2.6 Remboursements d'emprunts : 964 047€	17
4. Annexe environnementale	17
Conclusion	19

Introduction

Le Compte Administratif retrace exhaustivement l'ensemble des flux financiers, dépenses et recettes, opérés par la Commune tout au long de l'exercice 2024. Etabli par l'ordonnateur, en l'occurrence le Maire, ce document se doit de correspondre scrupuleusement au Compte de Gestion dont vous avez été destinataires, établi par le comptable pour consigner les opérations de son ressort.

D'autre part, la maquette du Compte Administratif, telle une balance comptable, intègre des informations relatives à l'actif et au passif de la collectivité.

Le rapport relatif à ce Compte Administratif vise à faciliter la compréhension et le suivi de la composition des divers chapitres du budget, en détaillant les entrées et sorties de fonds des sections de fonctionnement et d'investissement. Il se focalise exclusivement sur l'analyse des recettes et dépenses effectives, excluant les opérations d'ordre qui, étant donné leur neutralité financière, ne donnent lieu à aucun décaissement concret.

Ce Compte Administratif est conforme à la nomenclature M57 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Il présente une nouveauté puisque 2025 est l'année de la mise en place effective de l'annexe environnementale « Impact du budget pour la transition écologique ». Issue de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 et consacrée par décret du 16 juillet 2024, cette annexe au compte administratif permet d'apprécier l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

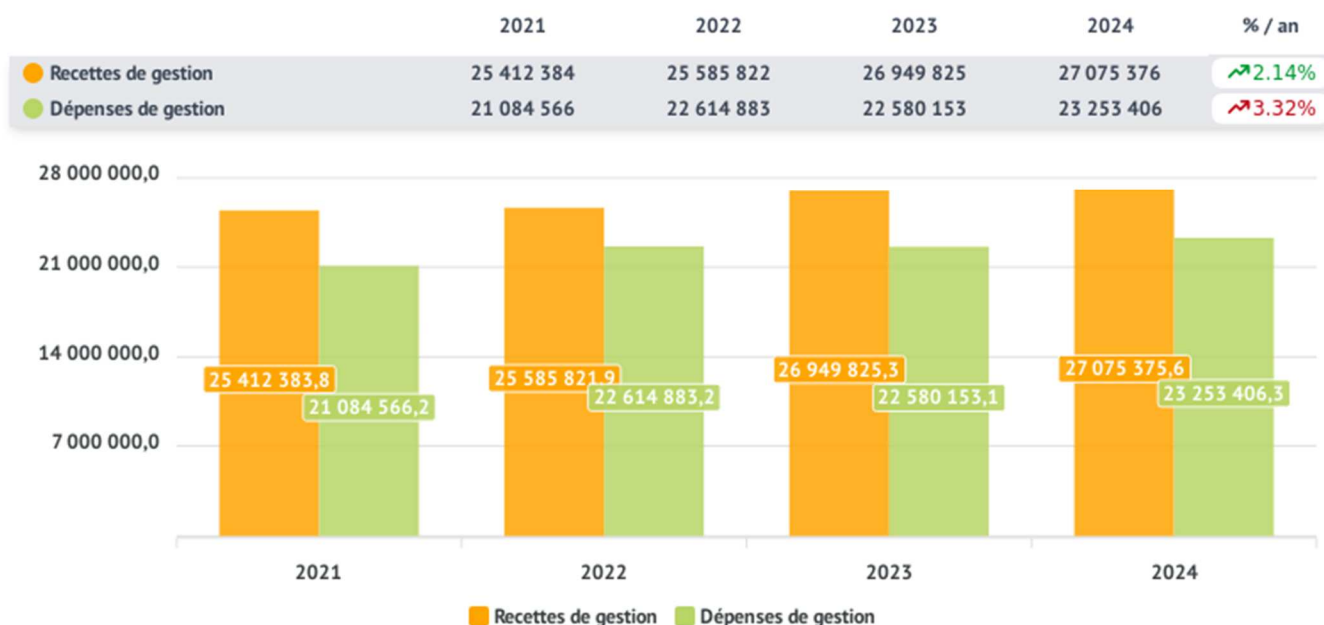
Ce rapport se penchera sur les évolutions entre les comptes administratifs de 2023 et 2024, tout en analysant les écarts entre le budget primitif de 2024 et le Compte Administratif de la même année.

Conformément aux prévisions du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et du Budget Primitif 2024, le bilan de l'année 2024 révèle une fois de plus un effort soutenu dans la réalisation d'équipements, avec un taux de réalisation des investissements atteignant 88%.

1. Section de fonctionnement

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement (ou de « gestion ») s'établissent à 27,08 M€, et les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 23,25 M€. Voici une rétrospective de leur évolution moyenne annuelle sur les 4 dernières années.

Recettes et dépenses de gestion



1.1 Recettes de fonctionnement : 27,08 M€

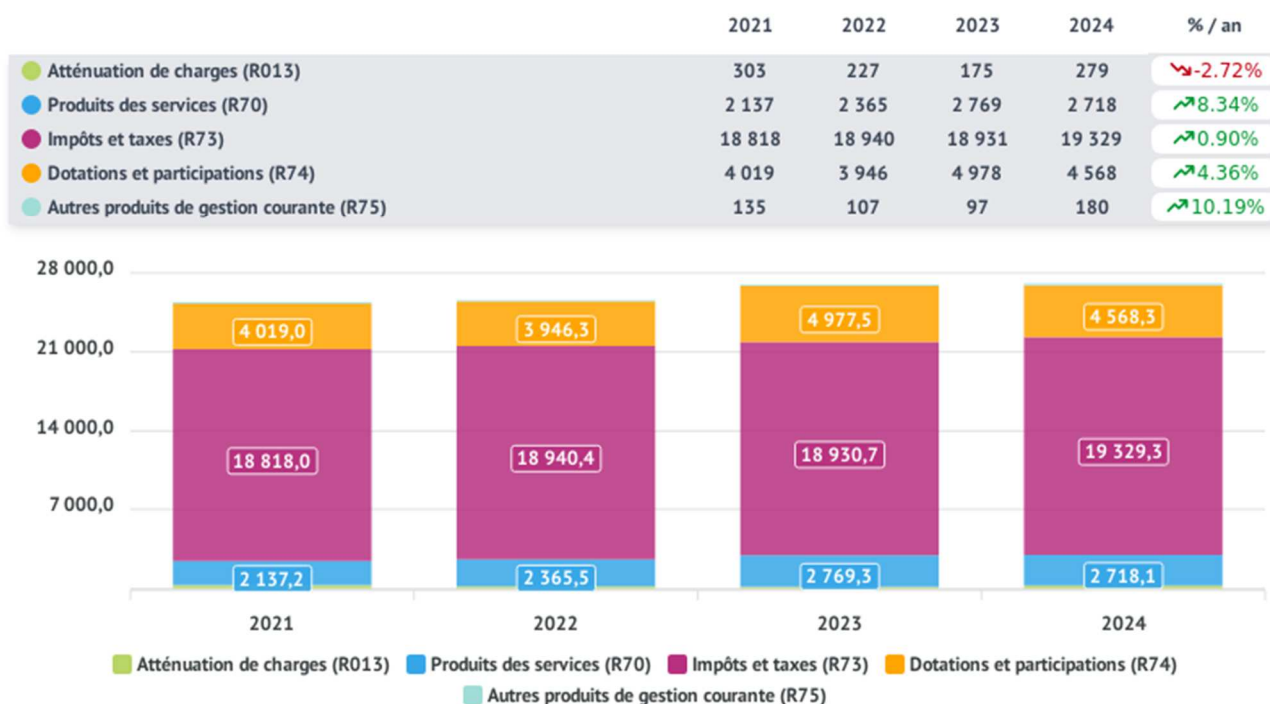
Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 0,5 % par rapport au Compte Administratif 2023, pour s'établir à 27,08 M€ en 2024, contre 26,95 M€ en 2023.

Cette augmentation est bien moindre que celle connue en 2023 (pour rappel : évolution 2023 à +5,3 % par rapport à 2022) qui était exceptionnelle du fait de recettes "inattendues" telles que l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Rurale et au filet de sécurité et le versement de la redevance d'occupation du domaine public communal versé dans le cadre du contrat de concession relatif à la création et à l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la commune.

Néanmoins, le Compte Administratif 2024 apparaît donc réalisé à hauteur de 103 % du Budget Prévisionnel.

Les recettes de fonctionnement perdent donc leur dynamique de progression constatée ces dernières années. Le graphique reprend l'évolution des budgets réalisés entre 2021 et 2024.

■ Détail recettes de gestion en k€



La répartition des ressources selon les grands postes de recettes se matérialise comme suit :

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Exécution
Remboursements RH	175 296 €	211 600 €	279 346 €	132%
Produit des services	2 769 323 €	2 638 686 €	2 718 061 €	103%
Impôts et taxes	18 930 703 €	19 294 000 €	19 329 354 €	100%
Dotations et participations	4 977 537 €	4 074 959 €	4 568 331 €	112%
Parc locatif de la commune	96 967 €	124 077 €	180 284 €	145%
Total	26 949 826 €	26 343 322 €	27 075 376 €	103%

1.1.1. Ressources fiscales et dotations 23,9M€

Au CA 2024, le montant de recettes fiscales et des dotations est de **23,9M€**, soit un montant similaire à celui du CA 2023. Les ressources fiscales et les dotations constituent la majeure partie des recettes de fonctionnement, à hauteur de 88%.

1.1.1.1 Fiscalité communale directe 14,5M€

Cette recette s'élève à **14,5M€** pour 2024, soit une hausse de 4,3% par rapport à 2023. Outre les contributions directes de **taxes foncières et de taxes d'habitation**, elle intègre également les **compensations versées par l'Etat** dans le cadre des différentes réformes fiscales : compensation de la perte de la taxe d'habitation, puis compensation de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels. Cette hausse est conforme aux prévisions en matière de recettes de fiscalité. Les bases de valeur locatives servant à l'application des taux de fiscalité locale étant indexées sur l'inflation, la fiscalité directe locale connaît depuis quelques années une forte dynamique : +3,4% en 2022, +7,5% en 2023 et +3,9% en 2024.

1.1.1.2 Fiscalité indirecte et taxes diverses 1,21M€

En ce qui concerne la fiscalité dite indirecte et les taxes diverses, elles s'élèvent pour 2024 à **1,21M€**, soit une baisse de 8,3% par rapport au CA 2023. Cette baisse est due à des facteurs hétérogènes.

La taxe sur l'électricité s'élève à 392 905 € en 2024 soit une baisse de 31 % par rapport à 2023. Il convient de préciser que cette dernière avait connu une hausse exceptionnelle en 2023 (+50%) liée à un changement de réglementation en

la matière. En excluant l'année 2023 qui reste exceptionnelle, le montant collecté en 2024 est de +3% par rapport à 2022.

Contrairement à la tendance nationale, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** est en hausse en 2024 (à hauteur de 659 171 € soit + 12% par rapport à 2023).

1.1.1.3 Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : Transferts en provenance de RLV 5,2M€

Les transferts en provenance de RLV correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne et Volcans (RLV). Ces transferts sont stables en 2024 conformément aux décisions prises dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal. Ces recettes sont inscrites au chapitre 73. A cette restitution de taxe professionnelle (**4,2M€**), s'ajoute la dotation de solidarité (**1,05M€**).

1.1.1.4 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 1,75M€

Cette recette s'élève pour 2024 à **1,75M€** soit une hausse de 5,5 % par rapport à 2023. Pour rappel, depuis 2023, la commune est de nouveau éligible à la Dotation de Solidarité Rurale Bourg Centre.

En 2024, la reconduction d'un abondement de la DGF par l'Etat (+220M€ après 320M€ en 2023) a eu pour la Commune de Riom un effet à la hausse sur le montant de la DSU (dotation de solidarité urbaine), et a réduit l'effet d'écrêtement nécessité sur la dotation forfaitaire.

1.1.1.5 Dotations diverses de l'Etat et de la CAF

Outre la DGF, l'Etat verse d'autres dotations spécifiques liées aux missions exercées par la Commune.

Tout d'abord, au titre des missions de prestations liées sur l'année n-1 (services de restauration scolaire, d'accueil de loisirs, de périscolaire), la Commune a perçu **83 000€ de la part de l'Etat et 636 596€ de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** sur 2024.

La Commune perçoit également une dotation pour la tenue du recensement et une dotation pour la gestion des titres d'identité, majorée du fait des efforts menés par la Commune pour contribuer à la résorption des délais de rendez-vous. Pour ces compétences régaliennes exercées par les Communes au nom de l'Etat, Riom a touché environ **45 880 €** sur l'année 2024.

En outre, la Commune perçoit des dotations correspondent principalement aux subventions en fonctionnement versées par la Région et le Département au titre de la Saison culturelle ou de l'Ecole d'Art et de Musique, à hauteur de **26 000€**.

Enfin, c'est sur ce poste que l'on retrouve la constatation financière en recettes de la valorisation du quotient familial.

1.1.1.6 Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée en fonctionnement (FCTVA) 59 106€

Le FCTVA est perçu sur 2024 à hauteur de **59 106€**, en lien avec les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en 2023. Pour mémoire, le FCTVA est perçu en section de fonctionnement (pour les dépenses éligibles réalisées sur l'année n-1 en section de fonctionnement) et en section d'investissement (pour les dépenses éligibles réalisées sur l'année n-1 en section d'investissement).

1.1.1.7 Autres dotations et participations 169 627€

Au titre du dispositif « Lutte contre les déchets abandonnés diffus », la commune a bénéficié d'une subvention CITEO de 78 796€.

La commune a également perçu une recette de 87 167€ conformément à l'accord commercial conclu en 2021 avec EDF pour la mise en œuvre de projets de maîtrise d'énergie relatif à l'opération Groupe scolaire Jean Rostand.

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2,72M€

Cette rubrique regroupe les recettes d'exploitation des services (tarification de la restauration scolaire, redevances d'occupation du domaine communal, redevances du stationnement...), mais également le remboursement de frais de personnels dans le cadre des mises à disposition.

De CA2023 à CA2024, ce chapitre apparaît en légère baisse de 1,85%. En 2023, la commune avait perçu une recette exceptionnelle liée à la redevance pour le crématorium.

1.1.2.1 Services faisant l'objet d'une tarification aux usagers 1,28M€

En ce qui concerne les services fournis aux Riomois et faisant l'objet d'une tarification, ils représentent **1 276 000€** perçus en 2024.

Tout d'abord, les repas au **restaurant scolaire** pour les élèves fréquentant les écoles de Riom. La recette s'élève à **493 881€** soit une hausse de 6% par rapport à 2023. Cette hausse est liée au glissement des tranches de quotient familial des familles vers la tranche supérieure. Pour exemple, la tranche de QF1, tranche tarifaire la plus faible, a baissé de 21 % en nombre de bénéficiaires alors que la tranche 8, la plus élevée, a augmenté de 23%.

Depuis 2024, la Cuisine centrale prépare des repas pour la commune de Marsat et certaines communes de la CC Sioule et Morge en plus de la commune de Ménérol. Ainsi, la facturation des repas préparés d'élève à **172 564 €** soit une recette supplémentaire de 108 000 €.

Ainsi, ce sont plus de 200 530 repas produits par la Cuisine centrale en 2024 contre 180 517 repas en 2023.

Toujours dans le domaine « enfance / jeunesse », les recettes liées aux inscriptions des élèves aux **activités périscolaires et accueil de loisirs** s'élèvent à **213 403€**. Ce poste apparait en hausse de 9%. Cette évolution s'explique également par le glissement des grilles de quotient familial.

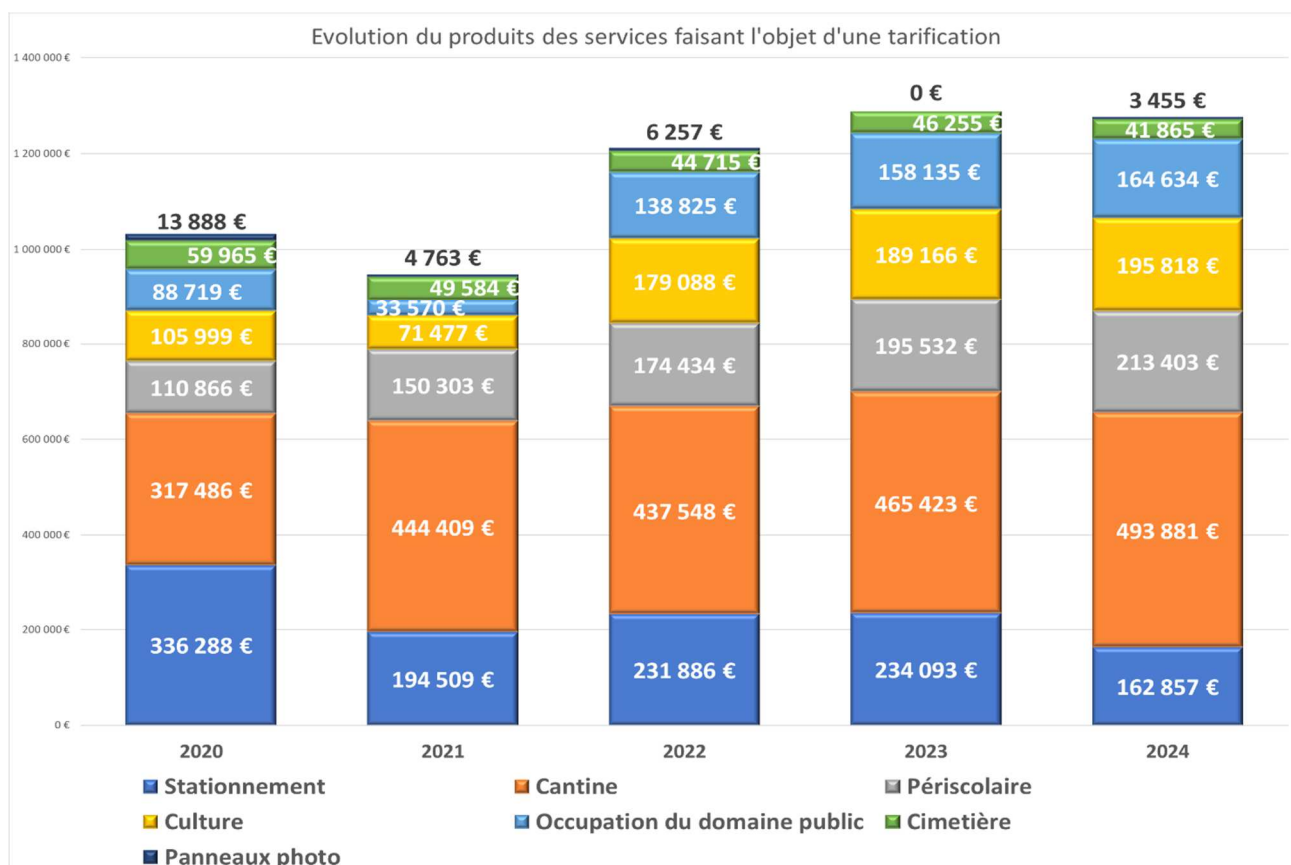
Dans le **domaine culturel**, les recettes à hauteur de **195 818€**, englobent plusieurs aspects. Elles intègrent les frais d'inscriptions aux Ecoles d'Art et de Musique. De plus, elles incluent les revenus provenant de la vente des billets et des abonnements pour la saison culturelle Accès Soirs.

Les recettes liées au **stationnement**, inférieures aux prévisions, s'élèvent à **162 857€**, en baisse de 30 % par rapport à 2023.

En ce qui concerne **l'occupation du domaine public**, comme les droits de place sur le marché, les taxis et les terrasses, la recette annuelle s'établit à **164 634 €**.

Enfin, pour les **concessions** au cimetière, une recette de **41 865€** a été enregistrée.

Dans le cadre de ces services, la Commune met en place des outils modernisés de paiement (règlement par carte bancaire ou en ligne, tickets e-CESUs).



1.1.2.2 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1,44M€

Cette section regroupe plusieurs éléments :

- La contribution des agents pour les **chèques déjeuner**, totalisant **175 000 €** pour 146 000 € en 2023.
- La **mise à disposition du personnel communal au profit du CCAS** reste stable par rapport à 2023 pour un total de **397 000€** en 2024.
- La mise à disposition d'une partie des services des Sports et des Ressources humaines à RLV par convention de **mutualisation**, pour un montant de **334 000€**.
- D'autres dépenses de mutualisation avec RLV, telles que les achats de fournitures et l'utilisation du matériel informatique, représentant 203 000€.

Au-delà des thématiques RH, cette rubrique regroupe d'autres recettes.

Pour la pratique du sport, les collégiens et lycéens utilisent les gymnases communaux. Aussi, la Commune a refacturé à la Région et au Département cette utilisation à hauteur de 72 000€ en 2024.

1.1.3 Remboursement Assurance Personnel et Décharges d'activités : 279 000€

Cette rubrique apparaît en hausse de 59%, passant ainsi de 175 000€ en 2023 à 279 000€ en 2024. Ce poste de recette difficilement évaluable, fluctue énormément d'une année sur l'autre.

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité et décharges syndicales.

1.1.4 Autres produits de gestion courante 180 000€

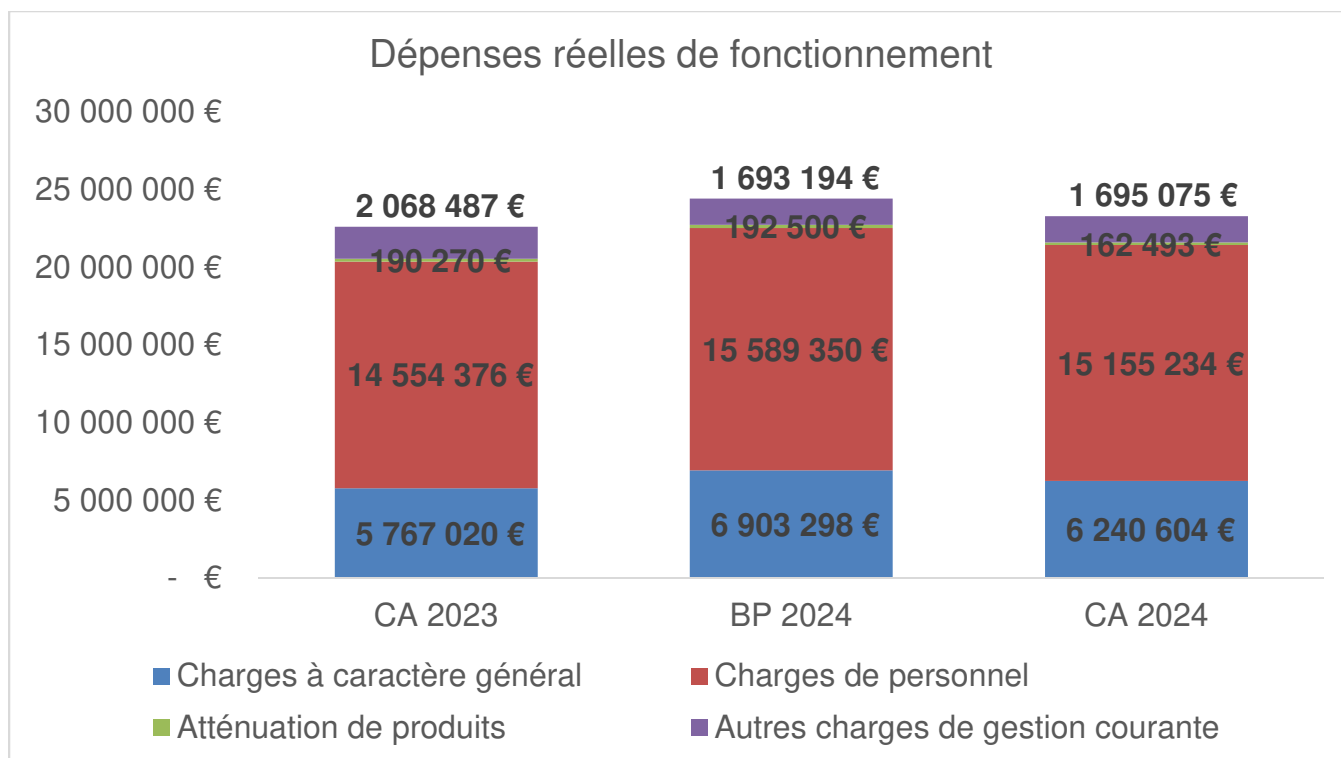
Il s'agit des revenus générés par la **location** de locaux et parkings du parc privé communal et des redevances des salles culturelles et associatives et par des indemnités suite à des contentieux.

Ce poste apparaît en hausse de 85% par rapport au réalisé 2023, du fait d'indemnités d'assurances suite à des contentieux.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 23,3M€

Avec un montant total de 23,3M€, les dépenses de fonctionnement de 2024 progressent de 3% par rapport à celles de l'année 2023.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 95 % du montant prévu pour 2024, lequel s'élevait à 24,4M€ (y compris les décisions modificatives).



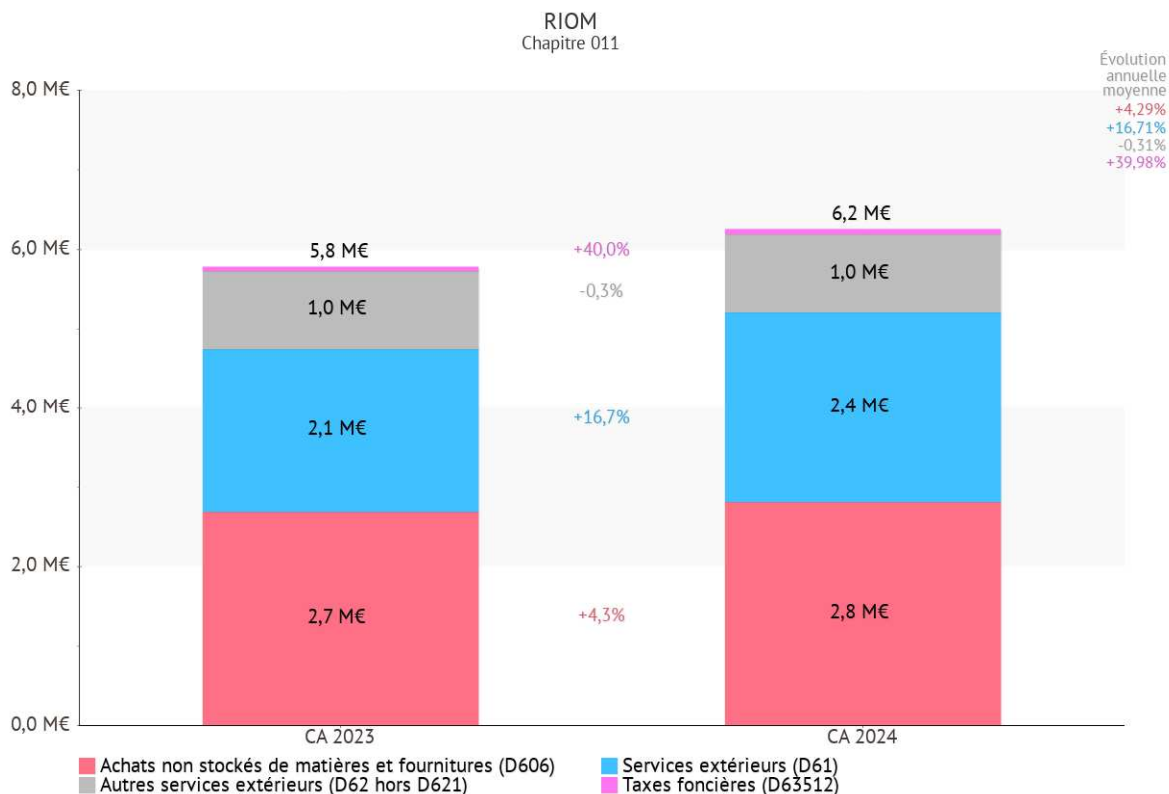
	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Exécution
Charges à caractère général	5 767 020 €	6 903 298 €	6 240 604 €	90%
Charges de personnel	14 554 376 €	15 589 350 €	15 155 234 €	97%
Atténuation de produits	190 270 €	192 500 €	162 493 €	84%
Autres charges de gestion courante	2 068 487 €	1 693 194 €	1 695 075 €	100%
TOTAL	22 580 153 €	24 378 342 €	23 253 406 €	95%

1.2.1 Charges à caractère général : 6,2M€

Cette section représente le noyau des dépenses courantes de la collectivité. Avec des dépenses finales atteignant 6,2M€ contre une prévision initiale de 6,6M€, le taux de réalisation s'établit à 90 %. Cette moindre consommation s'explique par une réalisation moins importante que prévue sur le poste des fluides. Les importantes fluctuations tarifaires de ces dernières années ont conduit à une prévision plus large que la réalité. De plus, le plan de sobriété énergétique a été reconduit et continue de porter ses fruits.

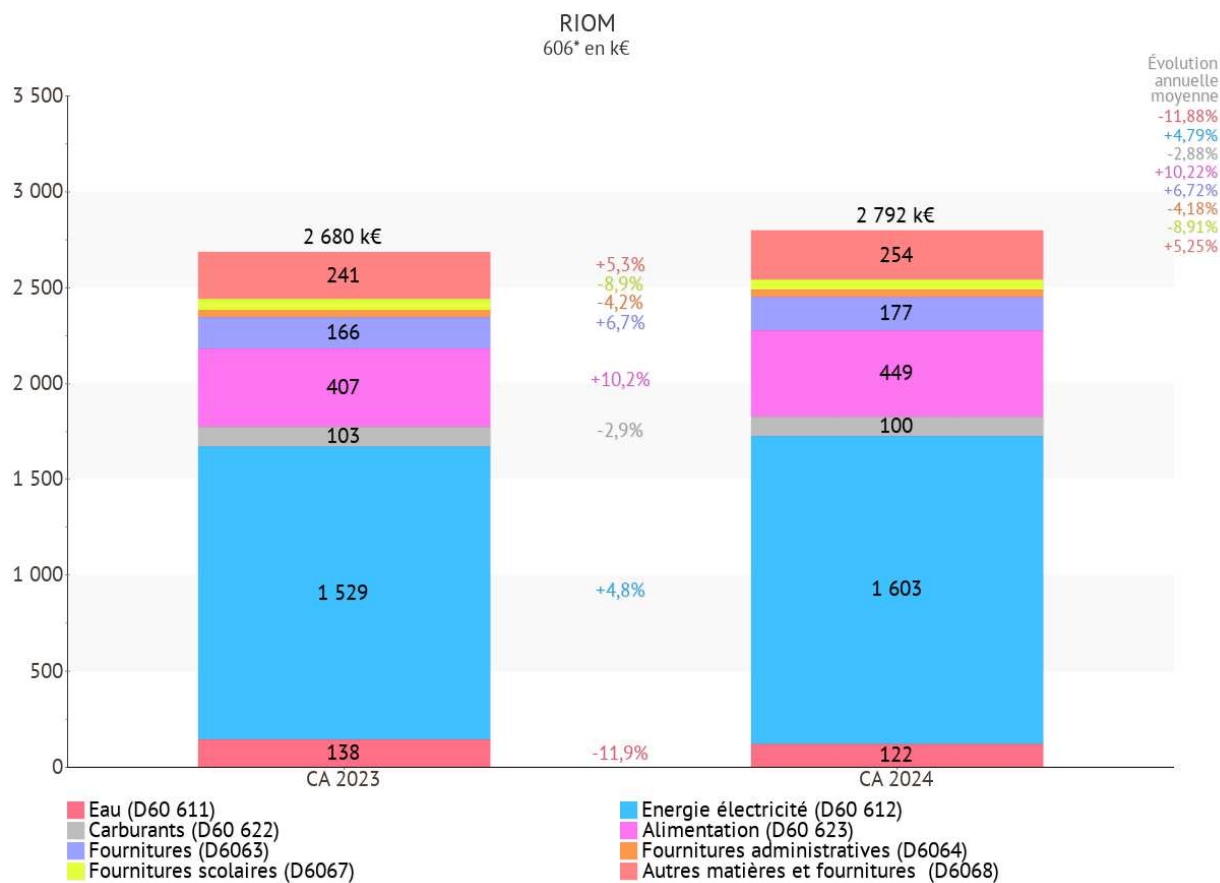
Cette catégorie se divise en trois parties : les achats, les services extérieurs, ainsi que les taxes foncières payées par la Commune.

Montant le plus faible de ces trois composantes, les **taxes foncières** s'élèvent à 62 611 €. En effet, la Commune est tenue de s'acquitter de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics (tels que les logements, les parkings couverts, etc.) ou affectées à des services non exonérés tels que la Halle, la supérette du Couriat et le centre aéré de Loubeyrat.



1.2.1.1 Achats de matières et fournitures : 2,8 M€

Les achats de matières et fournitures comprennent les fluides, les fournitures non stockées nécessaires au fonctionnement quotidien des services, les fournitures administratives ainsi que les achats de denrées pour la Cuisine centrale.



Le poste fluides, prévu initialement à hauteur de 2,4M€ (eau, électricité, gaz, réseau chaleur bois et carburants), apparaît finalement consommé à hauteur de 1,8M€. La part croissante des dépenses d'énergie constatée en 2023 (+ 38 % par rapport à 2022), se stabilise. Le montant des dépenses fluides sur l'exercice 2024 se stabilise.

Le poste **alimentation** s'élève en 2024 à **448 926€**, soit + 10% par rapport à 2023. Cette hausse est liée à la hausse du nombre de repas servis.

Le fonctionnement optimisé de la Cuisine centrale permet toutefois de limiter l'impact de l'inflation des denrées. En effet, les quantités (réglementaires) sont calculées de façon précise afin d'éviter le gâchis, les produits sont achetés selon les saisons et leur cours financier. Enfin, les producteurs locaux sont privilégiés notamment au travers de la plateforme Agrilocal, ce qui permet de travailler en circuits courts et de ne pas rémunérer d'intermédiaires.

Enfin, le poste **fournitures administratives et scolaires** restent stables.

1.2.1.2 Services Extérieurs

Cette rubrique regroupe toutes les missions en fonctionnement pour lesquelles la collectivité fait appel à des prestataires extérieurs.

Le poste « entretien et réparations » passe de 977 000€ en 2023 à 1,17M€. Cette évolution est principalement liée à la révision de prix dans le cadre des contractualisations en cours.

Le poste « divers » passe de 648 000€ en 2023 à 624 791 €. L'année 2023 avait été impactée par la tenue exceptionnelle du colloque historique de juin 2023, ainsi qu'aux frais de déménagement de l'école Jean Rostand.

L'entretien des locaux affiche une diminution passant de 265 000€ en 2023 à 198 315 €, en raison de la rationalisation de l'organisation.

Les dépenses d'assurance s'élèvent à 152 355 € et restent conformes aux prévisions.

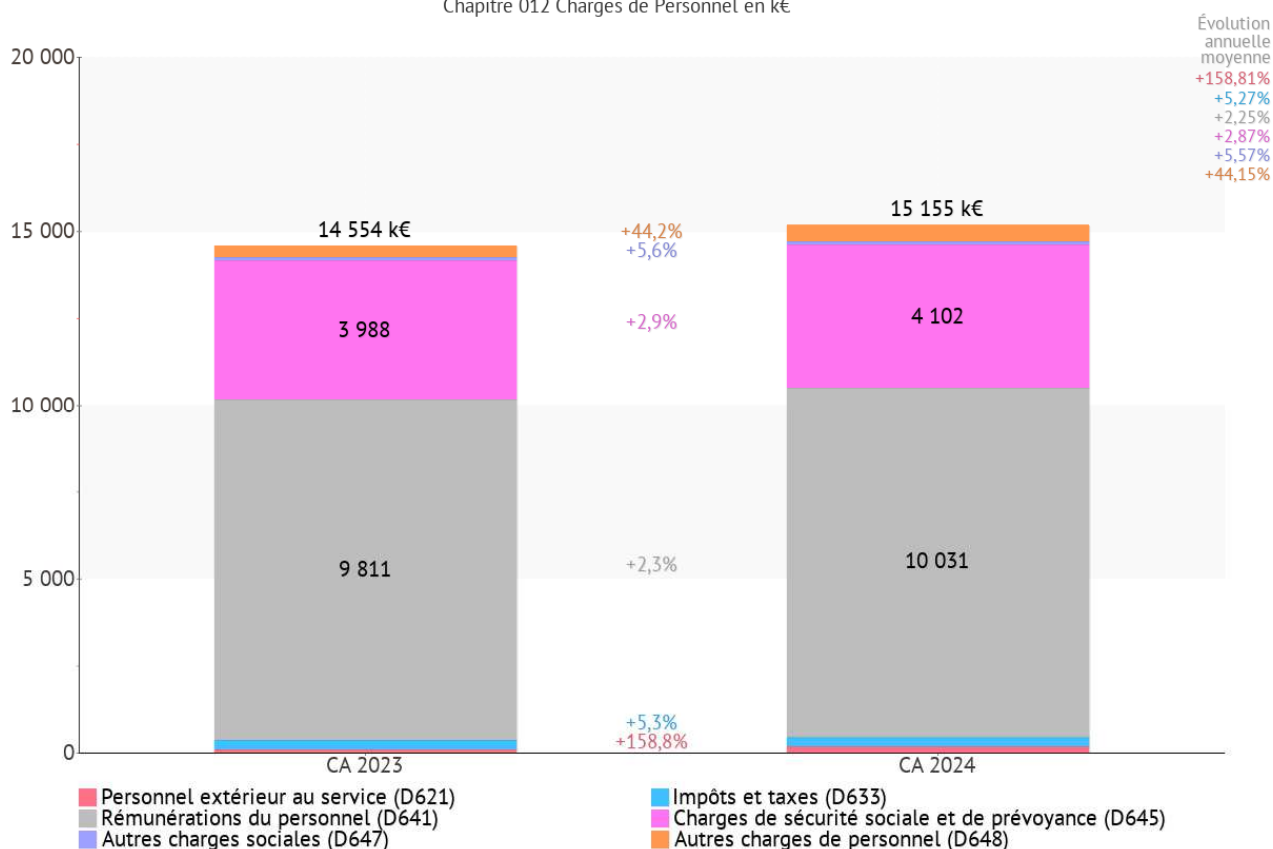
Outre ces principaux domaines, la rubrique contient également les postes « honoraires d'experts, études et recherches », « publications », « frais de déplacement » et « frais postaux et télécommunications ». Ces postes restent stables entre 2023 et 2024.

1.2.2 Charges de personnel : 15,16 M€

Ce chapitre comptable est en hausse de 4,12% par rapport au réalisé 2023.

Avec un taux de réalisation de 97%, le résultat est légèrement inférieur à la prévision budgétaire 2024 du fait de recrutements différés, de mise en disponibilité et de non versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).

RIOM Chapitre 012 Charges de Personnel en k€



L'augmentation de 4,12% de la masse salariale entre 2023 et 2024 peut être justifiée par une série de facteurs endogènes et des mesures nationales de l'année précédente qui ont eu un impact significatif sur les dépenses de personnel. Au 1^{er} janvier 2024, le traitement indiciaire de tous les agents a été revalorisé de 5 points, ce qui a généré une dépense supplémentaire d'environ 130 000€.

La hausse du point d'indice décidée au niveau national en juillet 2023, apparait ici sur une année pleine, avec un impact de 175 000€.

Le versement transport est en hausse, avec la prise en charge de 75% du forfait de déplacement (transports en communs) contre 50% auparavant. D'autre part, une prime aux déplacements en vélo et en covoiturage a été mise en place sur la collectivité, avec un coût prévisionnel de 7 000€

De plus, en 2024, un forfait mobilité durable (déplacements en trottinette, vélo et covoiturage) a été mis en place soit une dépense de 9 000 €.

La CNRACL a augmenté d'un point soit dépense supplémentaire de 62 000 €.

L'enveloppe des heures supplémentaires a quant à elle augmenté par rapport à 2023 et a généré une dépense de 134 783 € (au lieu de 89 720€ soit + 45 000 €).

La prime d'assurance du personnel augmente de 25% pour l'année, passant de 254 000€ à 298 058€. En effet, le taux du contrat de la Commune passe de 3,98% à 4,18%. Le contrat, souscrit auprès de Allianz, est mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. De plus, ce taux s'applique sur une base elle-même en augmentation : les rémunérations brutes utilisées pour le calcul de la cotisation (à savoir traitement indiciaire, NBI et SFT) avec les diverses hausses (point d'indice notamment) et validations faites au budget sur les postes en 2024.

Ces prévisions tiennent également compte du glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements d'échelon, de grade, promotions internes et autres réussites aux concours ainsi que d'éventuelles ruptures conventionnelles pour un total d'environ 47 000€.

Entre 2023 et 2024, les effectifs titulaires et contractuels restent constants. Cependant, il a été procédé à la titularisation de 11 agents contractuels en animation en 2024.

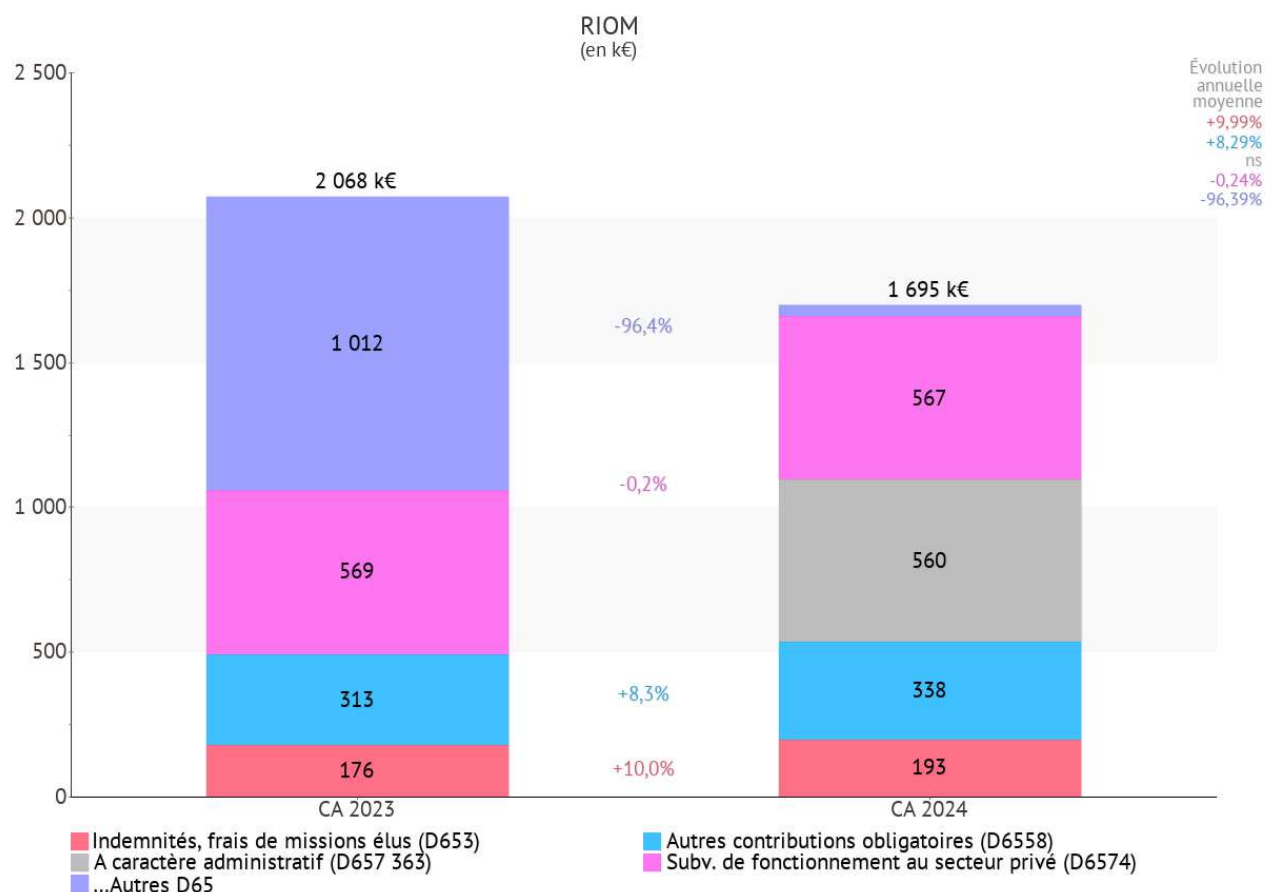
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1,7 M€

Cette rubrique correspond notamment aux subventions aux associations, à la participations OGEC et au partenariat avec le CCAS. La rubrique comprend également les indemnités des élus.

Elle apparaît en diminution de 18% par rapport à 2023.

Cette diminution s'explique par le fait que les écritures relatives à la valorisation au quotient familial permettant de rendre compte des efforts de la collectivité en matière d'adaptation de sa politique tarifaire n'avaient pas été prise en compte au BP 24. Elles seront régularisées sur l'exercice 2025.

Il est à noter que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune a changé d'imputation. Pour cette raison, le diagramme ci-dessous fait apparaître ce poste de dépense dans la partie « Autres D65 » en 2023.



1.2.3.1 Indemnités élus : 193 000 €

Ce poste apparaît en légère hausse par rapport au réalisé 2023. Cette hausse est due à l'attribution d'indemnités aux élus délégués (délibération votée en février 2024).

1.2.3.2 Participations obligatoires : 338 000€

La participation à l'OGEC a été de 310 699 € en 2024 pour 285 000€ en 2023. Cette augmentation est en lien avec les coûts de fonctionnement des écoles publiques et le nombre d'enfants scolarisés.

Enfin, c'est ici qu'on retrouve l'adhésion au service de fourrière animale qui s'élève à 27 734 €.

1.2.3.3 Associations 567 000 €

Ce poste valorise le soutien financier de la Commune aux associations et apparaît stable par rapport à 2023.

Les fonds d'intervention dans les différents domaines ont quant à eux été réalisés comme les années antérieures.

Afin d'évaluer le plus fidèlement possible l'effort de la collectivité en direction du tissu associatif, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et autres prestations diverses qui constituent une aide substantielle à leur fonctionnement.

1.2.3.4 CCAS 560 000€

Ce poste comprend trois éléments :

- La **subvention d'équilibre de 150 000€ allouée au CCAS**. Cette subvention est destinée à équilibrer les comptes du CCAS, et prévue sur la base d'un fonctionnement hors contexte sanitaire (les non-dépenses liées aux éventuelles annulations d'animations pouvant ainsi être réorientées vers des besoins liés à la crise).
- La traduction financière des coûts de **fonctionnement du CCAS pris en charge par la Commune** à hauteur de **409 650€**.

1.2.4 Charges financières : 272 610€

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette. Elles apparaissent obligatoirement en légère hausse par rapport à l'année précédente (+40 000 €) du fait de la souscription à un emprunt d'équilibre de 1,5M€ sur l'année 2023 et de la structuration des échéanciers.

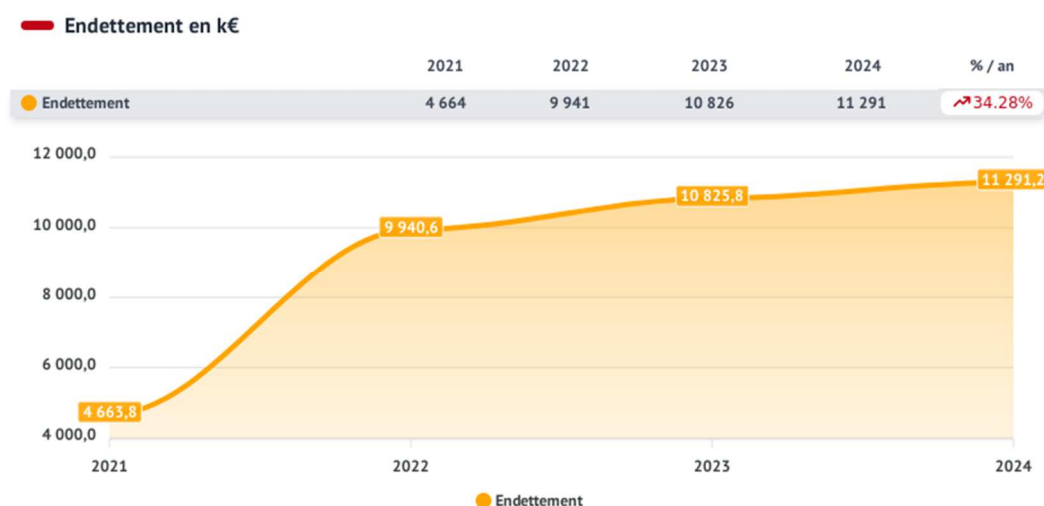
1.2.5 Atténuation de produits : 162 493 €

Ce poste comprend à la fois la contribution de la Commune au titre du FPIC (mécanisme de péréquation financière entre communes) et d'éventuels reversements de fiscalité dans le cadre de trop-perçus de la part de l'Etat. Le FPIC s'établit pour 2024 à 136 130€.

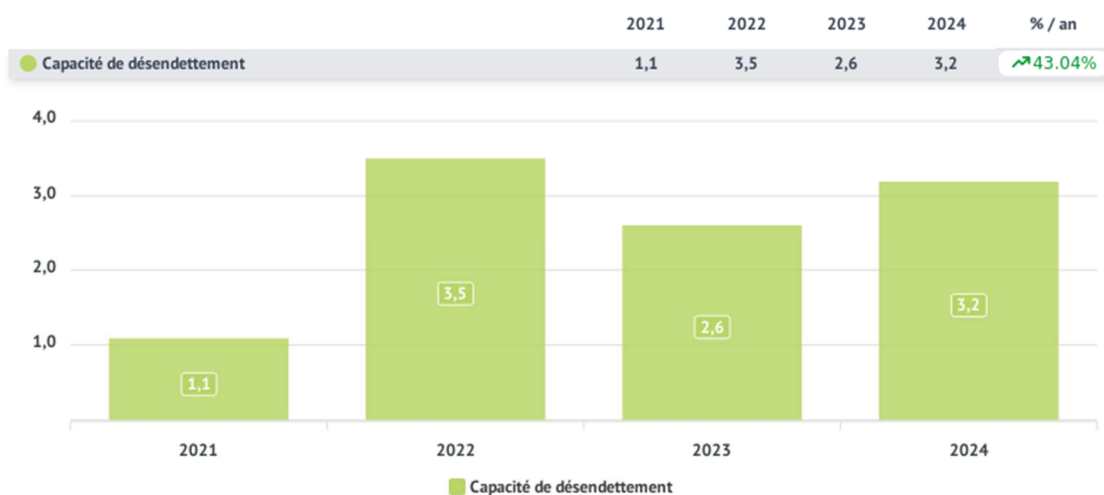
2. Ratios d'épargne et endettement

Au 31 décembre 2024, le montant total de la dette atteint 11,3 millions d'euros, enregistrant ainsi une augmentation de 466 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par la souscription d'un nouvel emprunt d'équilibre de 1,5 million d'euros au cours de l'année.

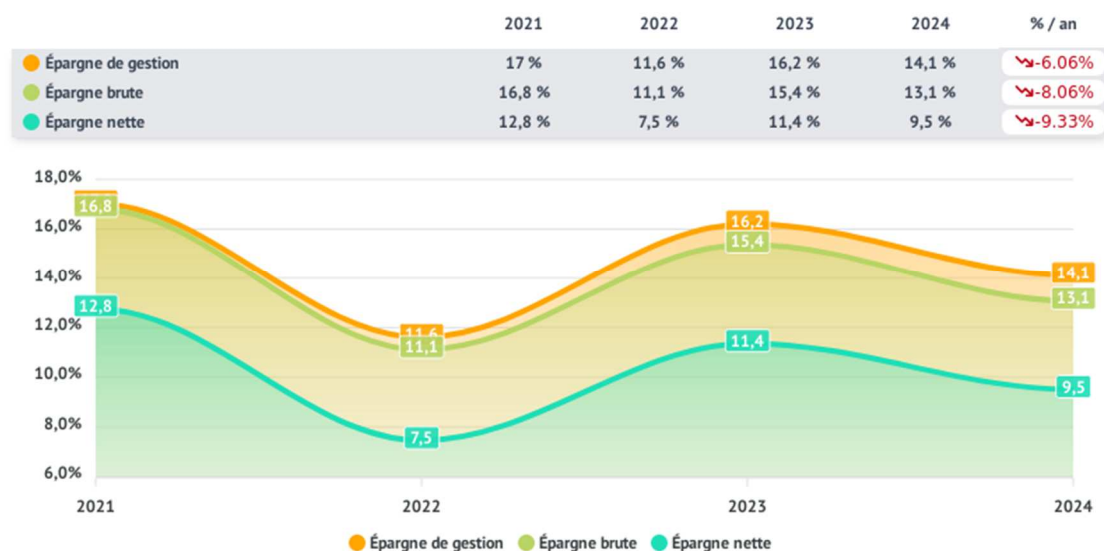
Malgré cette augmentation du capital restant dû, la capacité de désendettement, qui s'établit à 3,2 années à la fin de l'année 2024, reste encore largement inférieure au seuil de vigilance des dix ans. En d'autres termes, cela signifie que la Commune aurait besoin de 3,2 années pour rembourser l'intégralité de ses dettes si aucun autre investissement n'était réalisé pendant cette période. Toutefois, une telle hypothèse est peu probable, et cet exercice relève principalement du domaine mathématique, étant donné que ce ratio est étroitement surveillé par la Préfecture et les établissements bancaires.



Désendettement



Taux d'épargne



Comme annoncé dans le ROB, les ratios d'épargne ne réussissent pas à se stabiliser au niveau 2023 pâtissant d'une reprise de dynamisme sur la dépense (sous l'effet des mesures catégorielles gouvernementales en année pleine sur la masse salariale, et d'une vigueur marquée sur les charges à caractère général), couplée à une atonie sur les recettes (entretenu par les recettes de produits de service en décélération et un moindre effet revalorisation forfaitaire des bases fiscales).

Néanmoins, la Commune conserve des taux d'épargne de gestion et brute supérieurs au seuil d'alerte. L'épargne nette est légèrement inférieure à la zone d'alerte définie à 10% mais reste supérieur au plancher admis à 7 %.

3. Section d'investissement

3.1 Recettes réelles d'investissement 5,2 M€

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement constate les recettes réelles suivantes :

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Réalisation
FCTVA	1 686 917 €	1 420 000 €	1 283 568 €	90%
Subventions d'investissement	2 097 196 €	2 192 000 €	1 957 591 €	89%
Taxe d'aménagement	231 134 €	200 000 €	265 854 €	133%
Cessions	245 825 €	10 000 €	63 620 €	636%
Amendes de police	127 411 €	110 000 €	134 878 €	123%
Emprunt d'équilibre	1 967 189 €	2 371 672 €	1 500 000 €	63%
Remboursements EFCAM	29 965 €	30 000 €	30 417 €	101%
TOTAL	6 385 637 €	6 333 672 €	5 235 928 €	83%

Le taux de réalisation atteint 83%. C'est principalement dû au fait que l'emprunt d'équilibre a été ajusté au plus proche du besoin de trésorerie, afin de ne pas supporter inutilement des taux d'intérêt trop élevés.

3.1.1 Subventions d'investissement 2M€

Le solde des subventions est perçu une fois les projets soldés, puisque les cofinanceurs exigent un certificat d'achèvement. Ceci génère donc un décalage entre le paiement des factures liées au projet et la réception de la subvention.

Les principales subventions reçues en 2024 concernent :

- une subvention du Conseil Régional pour l'aménagement Voie verte – espace modes doux sur la RD 2029 pour un montant de 1,2 M€
- une subvention de la Région d'un montant de 100 000 € pour la création d'une salle de musculation à la Maison du Rugby,
- une subvention de 30 280 € attribuée par la Région pour l'aménagement d'espaces pédagogiques à l'école élémentaire Pierre Brossolette,
- une subvention de 21 000 € versée par l'ANCT dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,
- une subvention du Département d'un montant de 258 000 € au titre du Fonds d'Intervention Communal pour la restructuration du groupe scolaire Jean Rostand,
- des fonds de concours à hauteur de 318 683 € versés par RLV pour l'aménagement du parking Bardou (86 039€) et pour la restructuration du groupe scolaire Jean Rostand (232 643€).

3.1.2 FCTVA : 1,3M€

Le FCTVA 2024, mécaniquement généré par le volume d'investissement de la Commune sur l'année 2023, se monte à 1 283 568 €. Il correspond à un reversement à la Commune par l'Etat de 16,4% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1.

3.1.3 Emprunt : 1,5M€

Pour l'année 2024, deux emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

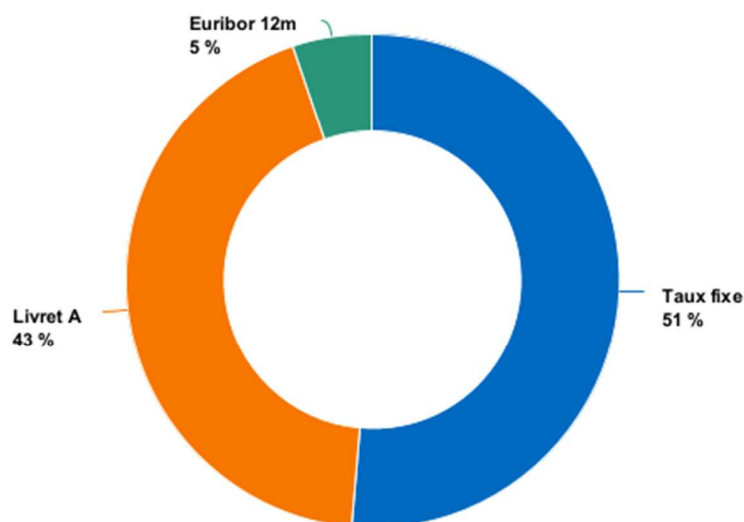
- un de 500 000 € à taux fixe de 2 % sur 13 ans,
- un de 1M€ avec un taux indexé au livret A +0,40% sur 20 ans.

Le portefeuille de dettes étant particulièrement sain et diversifié, le choix a été orienté vers un taux variable indexé sur le livret A. Ce type de produit financier est classé comme A1 « produit sûr et sans risque ». Le prêt souscrit est donc

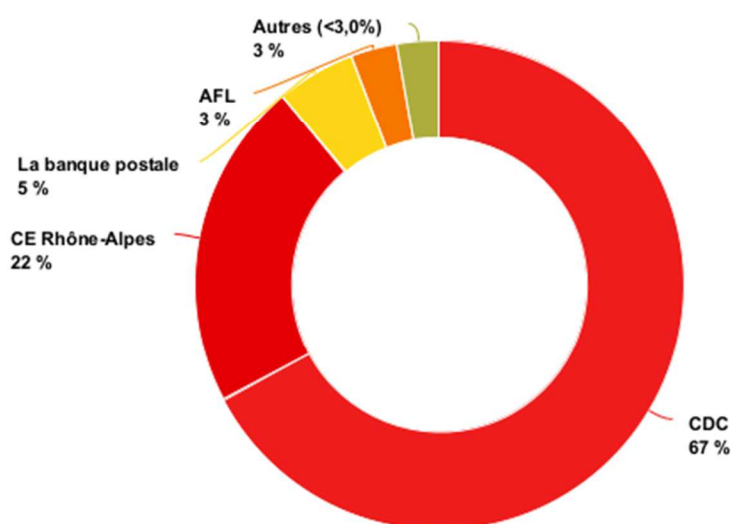
indexé sur le taux du livret A avec une marge négociée à 0,40% (contre 0,60% habituellement) car orienté vers la rénovation énergétique des bâtiments.

L'encours de la Commune est constitué à majorité (51%) à taux fixe (pour un taux moyen de la dette communale à taux fixe à 1,48%), le reste à taux variable (taux moyen de la part variable à 3,44%) et pour 88% de cette part variable, indexée sur le Livret A.

Répartition par index au 28/02/2025



Répartition par banque au 28/02/2025



Les prêteurs sont principalement la Caisse des Dépôts et Consignations (pour 67% de l'encours) et la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Ces établissements bancaires s'associent traditionnellement aux collectivités pour des emprunts adaptés au secteur public local. Si la recherche d'emprunt n'est réglementairement pas soumise au Code de la Commande Publique, une mise en concurrence est toutefois réalisée lors de chaque projet de souscription.

L'emprunt d'équilibre de 2024 a été contracté pour le montant le plus adéquat. La gestion de trésorerie de la collectivité repose sur un flux continu, avec la possibilité si cela s'avère nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. L'objectif est de minimiser l'impact des taux d'intérêt sur la dette communale.

3.1.4. Cessions mobilières et foncières : 63 620€

En 2024, de façon non exhaustive la Commune a notamment cédé deux terrains situés Boulevard Chancelier de l'Hospital. Ces terrains ont été cédés pour 2 310 €. La commune a également cédé un terrain, rue des Vignes froides, pour 5 500 €.

D'autre part, il a été procédé à la vente de 4 places de parking, rue de la harpe pour 44 000 €.

De plus, une vente de matériels et véhicule a été réalisée pour un montant total de 11 810 €.

3.1.5. Taxe d'aménagement : 265 854 €

Entre 2023 et 2024, la recette de taxe d'aménagement a augmenté de 35 000€, reflétant la persistance d'un marché de la construction dynamique malgré les tendances nationales à la contraction. Étant donné que cette taxe est étroitement liée au rythme de sortie des nouveaux programmes, elle est fortement influencée par la vitalité du marché de la construction neuve, ce qui rend sa prévision délicate et sujette à des variations.

3.1.6 Amendes de police : 134 878 €

L'Etat rétrocède aux Communes et à leurs groupements une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

3.1.7 Remboursement par l'EFCAM : 30 417€

Cette rubrique inclut l'échéance annuelle de l'EFCAM pour leur acquisition des locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, à hauteur de 30 417€.

3.2 Dépenses d'investissement : 8,3 M€

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Réalisation
Travaux	6 900 551 €	6 502 784 €	5 326 025 €	82%
Remboursement emprunt	1 081 929 €	978 869 €	964 047 €	98%
Etudes, fonds de concours	553 890 €	1 389 661 €	1 231 023 €	89%
Acquisitions foncières	2 242 606 €	491 994 €	222 536 €	45%
Equipements	1 162 274 €	651 688 €	521 109 €	80%
TOTAL	11 941 250 €	10 014 996 €	8 264 740 €	83%

En intégrant le remboursement de l'annuité d'emprunt, le montant des dépenses d'investissements de 2024 est de plus de 8 M€ soit un taux de réalisation de 83%.

3.2.1 Travaux : 5,3M€

3.2.1.1 Thématique Ecoles :

En 2024, la commune a investi plus de 380 000 € pour les écoles :

- 210 316 € pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand,
- 88 677 € de travaux divers dans les autres bâtiments scolaires,
- 69 000 € pour l'aménagement de la cour de l'école René Cassin

- 21 982 € pour des jeux extérieurs installés à l'école Pierre Brossolette.

3.2.1.2 Thématique Environnement et Cadre de vie :

Chaque année, un effort soutenu est porté sur la rénovation des voiries, qu'il s'agisse des routes traditionnelles ou des infrastructures destinées aux modes de déplacement doux. L'objectif est de maintenir et d'améliorer l'état des réseaux communaux, une responsabilité qui se prolonge souvent après l'installation de nouveaux réseaux d'eau par la Communauté d'Agglomération.

De nombreux chantiers ont été menés et terminés tels que :

- Le réaménagement de la place Félix Pérol,
- La création de deux terrains multisports dont un reste à réaliser au sein du quartier des Boules,
- L'aménagement d'un parc sis allée des platanes,
- La dépollution du site Burias.

Parmi les chantiers majeurs de l'année, on retrouve l'aménagement du quartier Dunkerque, de l'avenue Archon Despérouses, l'aménagement du cheminement piétons entre la rue du Colombier Lanore et le Boulevard de la Liberté ainsi que l'entrée de la nouvelle aire de camping-cars.

En 2024, ce sont plus de **2M€** qui ont été alloués aux travaux de **voiries et espaces publics**, témoignant de l'importance accordée à cette priorité municipale.

L'année 2024 a de nouveau été marquée par une série de chantiers visant à **moderniser et à améliorer l'éclairage public** dans la Commune, avec pour objectif principal de **réduire notre empreinte énergétique**. Parmi ces initiatives, le projet de **relamping** de l'intégralité du parc communal a été lancé, représentant un investissement significatif de **853 000€** pour l'année en cours.

De plus, afin de financer ce projet tout en garantissant des conditions avantageuses, la Commune a bénéficié d'un emprunt au titre de **l'intracting**, qui consiste à financer un projet aujourd'hui grâce aux économies réalisées demain, avec des taux particulièrement attractifs. Cette approche stratégique permettra à la Commune de réaliser des économies d'énergie substantielles tout en améliorant la qualité de vie de ses citoyens et en contribuant à la préservation de l'environnement.

3.2.1.3 Équipements sportifs : 918 000€

En 2024, un investissement de plus **900 000€** a été alloué au développement et à l'amélioration des équipements sportifs de la Commune.

Ce montant a permis de finaliser le chantier de la salle de musculation et de récupération située dans le bâtiment OPERA à proximité du complexe sportif Emile Pons, un espace dédié à l'entraînement des clubs sportifs riomois notamment le Rugby Club Riomois.

Par ailleurs, les travaux de **rénovation de la toiture et des façades du Gymnase de l'Amitié** ont été réalisés à hauteur de 875 000 €. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des infrastructures communales, et dans les objectifs du SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique) de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40% d'ici à 2030

3.2.2 Acquisitions foncières : 222 536€

Après une année 2023 très marquée par d'importantes acquisitions pour la Commune en vue de projets structurants pour le territoire, les acquisitions foncières 2024 ont été beaucoup moins importantes avec notamment des acquisitions dans le quartier Planchepaleuil pour un montant 60 655 €, au faubourg de Layat pour la ceinture verte à hauteur de 23 533 €, 2 parcelles à la ZA Le Maréchat pour un montant de 10 000 €.

3.2.3 Equipements : 521 109 €

3.2.3.1 Acquisitions mobilières, matériel des services et des régies : 284 000€

Ces acquisitions concernent l'amélioration et le renouvellement des moyens du service public. Elles permettent d'assurer le bon fonctionnement des services au quotidien, en particulier des régies qui effectuent un grand nombre de missions en interne. Dès lors, les agents doivent pouvoir disposer d'un matériel de qualité afin de garantir leur sécurité dans leur travail et la bonne exécution de leurs missions. Pour l'année 2024, ces dépenses s'élèvent à 284 000€.

Les acquisitions les plus coûteuses ont été le matériel pour la restauration scolaire, l'ensemble des dépenses pour le mobilier urbain et de voirie et le renouvellement de matériels pour les gymnases.

3.2.3.2 Informatique et logiciels, 126 491€

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique devenu obsolète et de reconduire les licences des logiciels métiers utilisés par les agents de la collectivité.

D'autre part, la refonte du site internet de la commune a débuté. Les dépenses afférentes s'élèvent à 28 800 € en 2024. Les dépenses pour la création du site immersif pour les friches carcérales s'élèvent à 16 560 €.

3.2.4 Fonds de concours à RLV : 676 739 €

Les fonds de concours à RLV permettent de participer, aux côtés de la communauté d'agglomération, aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré.

Ces fonds ont permis de contribuer à plusieurs projets tels que :

- Les travaux sur réseaux d'eaux pluviales sur le Quartier Dunkerque à hauteur de 153 741 €,
- Les travaux d'assainissement de la rue Léon Versepuy pour un montant de 6 485 €,
- L'aménagement de l'itinéraire cyclable pour un montant de 74 244 €.
- La restitution du parking et de la place Eugène Rouher pour un montant de 442 268 €.

3.2.5 Etudes et prestations intellectuelles : 270 209 €

L'année 2024 a vu la fin des **études de programmations** relatives au nouveau Pôle technique municipal, aux bâtiments « OPERA » et « Comptoir Solidaire », avec la consultation de tous les acteurs associés pour un montant total de 161 623 €

En ce qui concerne l'appel à projet pour les friches carcérales, les candidats ayant présenté un projet mais n'ayant pas été retenus ont été indemnisés pour un total de 30 000€. L'étude de programmation du volet universitaire est en cours avec une dépense réalisée en 2024 à hauteur de 32 880 €. Cette étude est financée à 100 % par une subvention de la Région au titre du plan régional pour les ingénieurs et les techniciens.

Enfin, divers diagnostics énergétiques complètent ce panorama des prestations intellectuelles pour un montant de 20 336 €.

Ces études et prestations ont été réalisées en faisant appel à des prestataires externes, notamment des architectes et des bureaux d'études. Outre ces études externes qui portent principalement sur les structures bâties, les bureaux d'études internes de la Commune se chargent également de la conception des projets liés à la voirie, aux espaces verts, à l'éclairage public...

3.2.6 Remboursements d'emprunts : 964 047€

Sur l'année 2024, la commune a remboursé près de 1 M€ de capital de la dette, portant ainsi le capital restant dû au 31 décembre 2024 à 11,4M€.

4. Annexe environnementale

2025 est l'année de la mise en place effective de l'annexe environnementale dans les collectivités territoriales en France, conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. Rendue obligatoire par loi de Finances pour 2024 et précisé par un décret d'application du 16 juillet 2024, cette annexe environnementale vise à intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion des finances locales, en classifiant les dépenses selon leur impact environnemental.

Obligation progressive : l'article 191 de la loi de finances pour 2024, prévoit l'introduction d'un nouvel état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » à partir de 2025 sur le CFU 2024. Ainsi les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent présenter une annexe environnementale détaillant l'impact de leurs dépenses d'investissement sur la transition écologique notamment au regard de l'axe 1 : atténuation au changement climatique, pour le CA 2024.

Cette évaluation se fait de manière progressive, avec une méthodologie qui évolue au fil des exercices.

A partir de 2026, le périmètre s'élargit et intègre l'axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

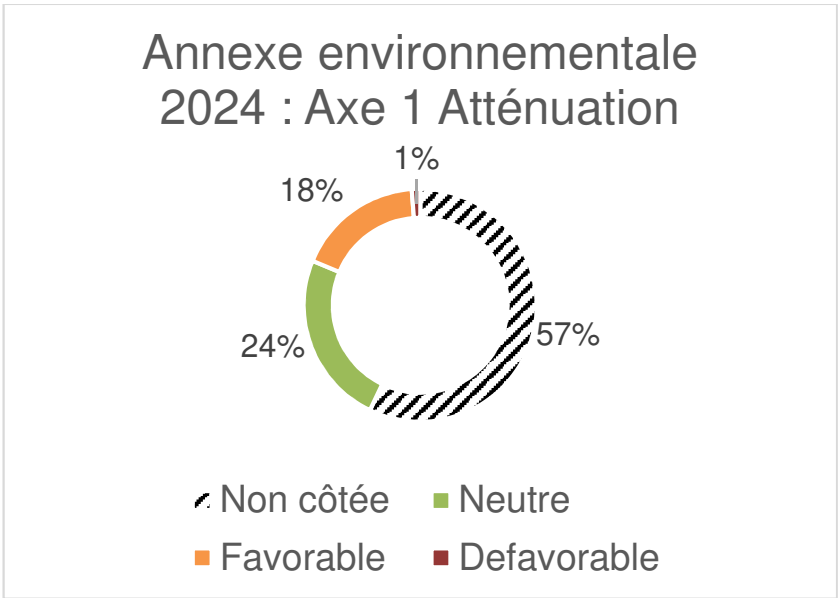
À partir de l'exercice 2027, nouvel élargissement avec les 4 axes restants, sous réserve des publications méthodologiques :

- Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 : Gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Pour l'annexe environnementale au CA 2024, conformément au cadre réglementaire, l'analyse produite repose sur un périmètre restreint à une partie de l'investissement et uniquement au regard de l'axe 1 : atténuation au changement climatique qui correspond à la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

La méthodologie de cotation repose sur le guide méthodologique et le mode opératoire de l'institut I4CE.

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt



Cette première analyse sur le budget 2024 porte donc uniquement sur le volet atténuation, soit le rapport à l'émission et captation de CO2.

Des dépenses d'investissement que l'on pourrait envisager comme durables au regard d'autres objectifs comme l'eau, la biodiversité ou l'adaptation ne ressortent pas dans la cotation de l'axe1, c'est notamment le cas des aménagements d'espaces verts.

Sur ce CA 2024, les dépenses qui cotent favorablement au regard de l'annexe environnementale sont celles en lien avec la rénovation de patrimoine avec objectifs de performance énergétique comme Opéra, le Comptoir Solidaire ou encore le Gymnase de l'Amitié. Les défavorables sont celles impliquant de l'artificialisation de sol comme les city stades ou parking J. Rostand.

L'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » valorise les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement. Pour autant, il convient de garder à l'esprit qu'en l'état l'analyse ne repose que sur 1 axe sur 6.

A terme, c'est le croisement des 6 axes qui permettra la cotation complète des grandes natures budgétaires. A ce stade, la commune doit s'adapter à cette nouvelle approche budgétaire, ce qui peut nécessiter des ajustements organisationnels et méthodologiques.

Au-delà du résultat produit en année N, c'est bien la dynamique sur plusieurs années qui permettra de mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique.

Conclusion

Le compte administratif est conforme à nos attentes. Une légère dégradation des ratios d'épargne, liée à la reprise du dynamisme sur la dépense couplée à une atonie des recettes, confirme la nécessité de conserver une gestion prudente à court terme.

La bonne exécution réalisée par les directions montre une bonne anticipation et une sincérité budgétaire. Ceci étant, nous ne sommes jamais à l'abri de facteurs exogènes venant bouleverser nos futures réalisations.

Il convient donc de poursuivre dans la voie engagée : maîtrise des dépenses de fonctionnement, optimisation des recettes et juste recours à l'emprunt, permettant ainsi à la commune de poursuivre son programme ambitieux d'investissement au service des Riomois.